

**Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1223
6 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PREMIER RAPPORT SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES
EN SIERRA LEONE (MINUSIL)

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en la dotant d'un vaste mandat l'habilitant à coopérer avec le Gouvernement sierra-léonais et d'autres parties à l'exécution de l'Accord de paix de Lomé signé le 7 juillet 1999, à aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants, et à s'acquitter d'autres tâches définies dans son rapport du 23 septembre 1999 (S/1999/1003) au Conseil de sécurité.

2. Au paragraphe 26 de la même résolution, le Conseil de sécurité m'a prié de lui communiquer tous les 45 jours des informations actualisées sur l'état du processus de paix, sur les conditions de sécurité sur le terrain et sur le maintien de l'effectif actuel du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Le présent rapport fait suite à cette demande et couvre les faits nouveaux survenus jusqu'au 2 décembre 1999.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

3. Des progrès considérables ont certes été réalisés dans l'application de l'Accord de Lomé, mais la situation globale dans le pays demeure précaire. Après leur retour à Freetown le 3 octobre 1999, Foday Sankoh, chef du Front uni révolutionnaire de Sierra Leone (FUR), et Johnny Paul Koroma, responsable du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA), ont effectué une série de déplacements pour rencontrer les combattants et les sensibiliser à l'Accord de Lomé et au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils sont allés ensemble à Lungi le 8 octobre et à Port Loko le 13 octobre. Ils se sont ensuite rendus séparément dans d'autres localités en raison du regain de tension entre le FUR et le CRFA. M. Sankoh a visité les positions du FUR à Buedu, Daru, Segbwema, Makeni et Magburaka, et M. Koroma a rencontré les combattants de l'ex-armée sierra-léonaise dans la zone d'Occra Hills.

4. Le 20 octobre, le Président Ahmed Tejan Kabbah a annoncé la composition du Gouvernement d'union nationale, composé de 20 ministres (dont quatre membres du FUR/CRFA), de 5 ministres d'État et de 13 vice-ministres (dont quatre membres du

FUR/CRFA). Après la ratification par le Parlement des nouvelles nominations, les membres du Gouvernement ont prêté serment le 2 novembre. Depuis lors, le nouveau cabinet s'est réuni régulièrement pour s'acquitter de ses fonctions comme le prévoit la Constitution. Le nouveau gouvernement s'est cependant montré très discret sur son programme politique.

5. Toujours le 20 octobre, le Président Kabbah a nommé M. Sankoh Président de la Commission de la gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction et du développement national et M. Koroma Président de la Commission de la consolidation de la paix. Bien que les deux commissions n'aient pas encore été créées, M. Koroma a déjà indiqué comment il entendait organiser les travaux de la sienne, qui est le principal organe de contrôle chargé de superviser et de faciliter l'application de l'Accord de Lomé. Le Parlement a décidé de créer un secrétariat exécutif pour aider dans l'organisation des travaux de la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement.

6. Le 22 novembre, le FUR était inscrit provisoirement auprès de la Commission électorale nationale américaine comme Parti du front uni révolutionnaire (PFUR) à Freetown. Dès que le PFUR aura rempli toutes les conditions nécessaires pour devenir un parti politique, notamment disposer de statuts et de locaux, l'inscription deviendra officielle. M. Sankoh a annoncé, au moment de l'inscription, que tous ses principaux commandants seraient dorénavant chargés des sections du parti dans leurs secteurs d'opérations respectifs. Le FUR doit à présent se consacrer entièrement à sa transformation en parti purement politique, effort qui mériterait d'être soutenu et encouragé.

III. SITUATION SUR LE PLAN MILITAIRE ET DE LA SÉCURITÉ

7. Après une période de calme relatif, la situation sur le plan militaire et de la sécurité s'est détériorée en octobre et novembre en raison d'une recrudescence des violations du cessez-le-feu et des atteintes aux droits de l'homme par les éléments rebelles. Au début du mois d'octobre, le FUR a déplacé plusieurs centaines de ses combattants de Kailahun à Makeni, la capitale de la province septentrionale et le principal point de transit du nord du pays. Après avoir été contrôlée par le FUR et le CRFA, Makeni a été par la suite attaquée par les troupes du FUR, qui s'en sont emparé le 15 octobre. Les éléments du CRFA se seraient, sur les instances de M. Koroma, repliés vers le nord. Des combats ont également opposé par la suite des éléments du FUR à ceux du CRFA autour de Lunsar et Rogberi. Le FUR a poursuivi les groupes du CRFA qui battaient en retraite de Makeni vers le nord et contrôle à présent une bonne partie de l'axe Makeni-Kabala, au sud de la ville de Kabala, l'une des deux seules localités de la province septentrionale contrôlée par le Gouvernement.

8. Ces graves violations du cessez-le-feu ont été condamnées par la Commission conjointe de contrôle du cessez-le-feu et suscité de vives protestations de la part du Représentant spécial dans des déclarations publiques. Des dirigeants de la région, dont le Président Olusegun Obasanjo, du Nigéria, ont également exhorté les parties à mettre un terme à leurs affrontements militaires. À ce jour, le FUR continue de contrôler Makeni et les mouvements de troupes se poursuivent. Des efforts visant à rétablir la présence du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

/...

(ECOMOG) dans cette ville ont échoué lorsqu'une compagnie de soldats de l'ECOMOG a été retirée en réaction à des déclarations publiques hostiles faites par Foday Sankoh et Sam Bockarie. Toutefois, cette même compagnie a été déployée à Lunsar le 30 novembre.

9. Les 28 et 29 novembre, il y a eu un échange de coups de feu des soldats de l'ECOMOG et un groupe d'éléments de l'ex-armée sierra-léonaise qui avait effectué un raid contre le village de Pepel, à 20 kilomètres à l'est de Lungi. Un soldat ghanéen de l'ECOMOG a été blessé et un rebelle tué lors de cet incident.

10. La Commission conjointe de contrôle du cessez-le-feu, qui s'était réunie régulièrement depuis juillet 1999 sous la présidence de la MINUSIL, n'est devenue pleinement opérationnelle que récemment, lorsque le FUR lui a assigné un membre permanent. Le FUR s'était également refusé, au départ, à coopérer avec les comités de contrôle du cessez-le-feu, créés avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies dans les zones de Kenema, Bo, Port Loko et Hastings, et avait menacé les personnels de la MINUSIL et de l'ECOMOG lorsque ces derniers lui avaient demandé de donner aux comités accès à certaines zones qu'il contrôlait pour qu'ils s'assurent du respect du cessez-le-feu et s'acquittent d'autres tâches qui leur étaient dévolues. Le CRFA et le FUR ont cependant nommé maintenant des représentants auprès de ces comités de contrôle du cessez-le-feu, représentants qui seront informés au début du mois de décembre des tâches qui les attendent. Deux incidents se sont produits, au cours desquels des patrouilles de la MINUSIL ont été retenues pendant une courte période à Segbwema et Buedu par le FUR, qui tient à ce qu'aucun mouvement ne s'effectue sans son autorisation expresse.

11. Les troupes de l'ECOMOG ont continué à s'acquitter de leurs tâches essentielles en assurant la sécurité à Freetown et Lungi ainsi que dans nombre de nouvelles localités dans les parties méridionales du pays. Au cours de la période considérée, des affrontements ont eu lieu entre les soldats de l'ECOMOG et des groupuscules de rebelles armés. L'ECOMOG a continué également à maintenir le contact avec les commandants du FUR/CRFA et a fourni un appui logistique au Gouvernement dans le cadre des efforts de paix, notamment lors des visites que MM. Sankoh et Koroma ont effectuées à l'intérieur du pays. Le soutien de l'ECOMOG a également permis de faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire et de venir en aide à des personnes qui avaient été kidnappées, puis libérées, et à des personnes déplacées. Les observateurs militaires de la MINUSIL ont continué à travailler étroitement avec l'ECOMOG en suivant l'évolution de la situation sur le plan militaire et de la sécurité en Sierra Leone et en participant à l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

IV. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION

12. Le Président Kabbah a lancé officiellement, le 20 octobre, un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), qui a vu le désarmement à Freetown d'un nombre symbolique de combattants des anciennes forces rebelles et des Forces de défense civile sierra-léonaises. La première phase du programme a commencé le 4 novembre, date à laquelle quatre nouveaux centres de démobilisation ont été ouverts à Port Loko (avec des centres séparés pour le

/...

FUR/CRFA et les Forces de défense civile sierra-léonaises), Daru (FUR/CRFA) et Kenema (Forces de défense civile sierra-léonaises), venant s'ajouter au camp déjà ancien de Lungi. Dans chaque secteur, plusieurs centres de réception sont opérationnels; ils sont ouverts pour désarmer les combattants avant leur transfert vers les centres de démobilisation. La MONUSIL a déployé entre 12 et 25 observateurs militaires dans chacun de ces centres et collabore étroitement avec le Gouvernement, l'ECOMOG et le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni.

13. Les premiers résultats du programme de DDR ont été très décevants. Toutefois, après le nouvel appel lancé par M. Sankoh, les 25 et 26 novembre, aux combattants du FUR et à Port Loko et Lunsar, le nombre de leurs anciens combattants rejoignant le camp de DDR de Port Loko a considérablement augmenté, ce qui a compliqué la gestion du camp. Au 30 novembre, sur un total estimatif de 45 000 combattants, 658 hommes appartenant au CRFA/ex-soldats de l'armée sierra-léonaise, 1 469 membres du FUR et 518 anciens combattants des Forces de défense civile sierra-léonaises ont été enregistrés dans les centres de démobilisation, en plus des 1 572 anciens combattants enregistrés à Lungi. Parmi les anciens combattants enregistrés, 454 appartenant au CRFA/ex-soldats de l'armée sierra-léonaise/FUR et 92 combattants des Forces de défense sierra-léonaises étaient des enfants. Au 2 décembre, le nombre total des anciens combattants enregistrés dans les centres de DDR s'établissait à 4 217 et le rapport entre les armes restituées et les anciens combattants était d'environ 1 à 4. Devant les réticences manifestées par les autres groupes, M. Sankoh a indiqué que le FUR pourrait suspendre sa participation au désarmement.

14. Jusqu'à présent, aucun combattant du FUR ne s'est fait enregistrer aux fins de désarmement dans les secteurs des bastions qu'ils occupent à l'est du pays autour de Daru. Ces troupes sont directement commandées par un combattant important du Front, Sam Bockarie, qui a fait publiquement savoir que les troupes qu'il commande ne rendraient pas leurs armes tant que les troupes nigérianes de l'ECOMOG ne se seraient pas retirées du pays. Il a également indiqué qu'il résisterait à toute opération de désarmement forcé que tenteraient les troupes des Nations Unies.

15. En dépit des progrès indiqués ci-dessus, le processus de DDR continue de pâtir de plusieurs problèmes de sécurité et d'organisation. La poursuite des mouvements des troupes du FUR et les combats à Makeni ont rendu les rebelles encore plus méfiants, ce qui a empêché la création d'un climat de confiance qui pourrait encourager les anciens combattants à participer au programme de DDR. En dépit des appels lancés par M. Sankoh, des doutes subsistent en ce qui concerne la détermination du FUR à appliquer le programme de DDR. On constate également que les combattants ne connaissent pas bien les dispositions du programme, en particulier en ce qui concerne le soutien financier et les dispositions concernant la réinsertion, ce qui invite à renforcer d'urgence les programmes d'information pertinents. La MONUSIL, pour sa part, a accéléré son activité d'information à l'appui du processus de paix.

16. Récemment, l'on a relevé plusieurs incidents préoccupants liés à l'agitation des anciens combattants des centres de démobilisation de Lungi et de Port Loko, incidents tenant en partie à l'absence d'informations sur le programme de réinsertion, mais également au fait que les anciens combattants ont

/...

déjà passé plusieurs semaines, voire plusieurs mois, dans des camps sans recevoir l'aide financière dont ils ont besoin pour faire face à de modestes dépenses ou pour subvenir aux besoins des familles et personnes à charge qui accompagnent généralement les combattants dans les centres de démobilisation. Ces questions doivent être réglées d'urgence, non seulement pour empêcher l'agitation parmi les anciens combattants, mais aussi pour rendre le programme de désarmement plus intéressant pour ceux qui n'ont pas encore rendu les armes. En outre, il importe d'accélérer le processus de démobilisation afin d'éviter une présence prolongée des anciens combattants dans les camps. On ne pourra éviter d'importants retards qu'en élaborant un plan de réinsertion d'ensemble et en prenant les dispositions nécessaires à cette fin.

17. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, qui est le principal organe où sont représentées les principales parties prenantes (gouvernement, FUR, Conseil révolutionnaire des forces armées, Organisation des Nations Unies, ECOMOG et représentants des donateurs), a tenu des réunions hebdomadaires pour examiner les moyens d'accélérer le processus de DDR et de fournir des avis sur la conduite du programme. Les efforts de sensibilisation ont donc été accélérés et les dirigeants du FUR/CRFA ont été vivement encouragés à faire participer leurs forces au programme de DDR. La Commission a également fixé au 15 décembre la date à laquelle doit s'achever la phase de désarmement de tous les anciens combattants.

18. Étant donné que les camps de Port Loko ne peuvent plus accueillir d'anciens combattants supplémentaires, on a entrepris d'ouvrir des centres de démobilisation à Kambia, Makeni et Magburaka, ce qui pourra se faire si le FUR coopère au projet. Comme le nombre des anciens combattants participant au programme de DDR augmente, il est devenu évident que l'on ne pourrait poursuivre le processus en maintenant une certaine stabilité dans l'ensemble du pays qu'en renforçant la coordination et l'encadrement. J'en appelle donc au Gouvernement sierra-léonais, aux groupes rebelles et à toutes les institutions concernées pour qu'ils redoubtent d'efforts en vue d'accélérer la mise en oeuvre du programme.

19. Selon les estimations de la Banque mondiale, le programme de DDR avait reçu, au 2 décembre, un soutien financier de 5,6 millions de dollars sous forme de ressources engagées par prélèvement sur le fonds d'affectation spéciale alimenté par des donateurs multiples que gère la Banque mondiale au nom du Gouvernement, et un montant supplémentaire de 4,3 millions de dollars sous forme de contributions confirmées au fonds d'affectation spéciale par les Gouvernements norvégien (1 million de dollars), allemand (1 million de dollars), canadien (1,7 million de dollars) et italien (600 000 dollars). Un montant d'environ 15 millions de dollars a été fourni sous la forme d'un soutien parallèle ou de cofinancement, dont 7 millions de dollars en provenance de la Banque mondiale dans le cadre d'un projet de réinsertion et de relèvement communautaire, 3,5 millions de dollars en provenance du DFID au titre de la gestion des camps, une proposition de 2,7 millions de dollars faite par le PAM au titre des denrées alimentaires à fournir aux anciens combattants vivant dans les camps et 2 millions de dollars sous la forme d'un appel au titre des activités concernant les anciens combattants enfants en l'an 2000. Le Gouvernement japonais a fourni 1 million de dollars au titre des activités de DDR par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Les

/...

contributions versées sont encourageantes en ce sens qu'elles témoignent de la détermination de la communauté internationale à aider le peuple sierra-léonais, mais je tiens à demander à nouveau avec la plus grande insistance aux donateurs de contribuer au fonds d'affectation spéciale géré par la Banque mondiale à concurrence des 50 millions de dollars nécessaires au titre du processus de DDR.

V. DROITS DE L'HOMME

20. La situation des droits de l'homme en Sierra Leone s'est également sensiblement dégradée ces dernières semaines. Depuis le début d'octobre 1999, on constate une recrudescence des agressions commises contre des civils par d'anciens éléments rebelles dans les secteurs à l'ouest d'Occra Hills, le long de la route reliant Lungi à Port Loko, ainsi qu'autour de Kabala et dans certaines parties de Koinadugu. Les viols, enlèvements et brimades sont fréquents, sans parler des pillages et de la destruction des biens. La fréquence des agressions commises contre les civils continue d'entraver la liberté de circulation dans bien des localités et d'entraîner des déplacements de population.

21. En particulier, les combats entre le FUR et des éléments de l'ex-armée sierra-léonaise à Makeni, à Lunsar et dans d'autres secteurs situés au nord du pays ont entraîné de graves violations des droits des communautés civiles concernées. Au cours des affrontements qui se sont produits à Makeni et à Lunsar, un certain nombre de civils ont été tués, des femmes ont été violées et on a observé des actes de pillage généralisé, notamment dirigés contre les biens des organisations à vocation humanitaire. En octobre, une quarante d'agents humanitaires ont été retenus de force pendant quatre jours par des éléments du FUR. Selon des informations reçues ces dernières semaines en provenance de Makeni et de Lunsar, ainsi que d'autres localités contrôlées par le FUR, comme Magburaka et Fadugu, les populations civiles restées sur place doivent se plier à un système rigoureux de contrôle civil prévoyant des peines sévères, notamment l'exécution et la menace d'exécution, pour les personnes accusées d'infraction, et l'imposition de lourdes contributions alimentaires. Des menaces ont été proférées contre le personnel national et international des organisations à vocation humanitaire. L'une d'entre elles a été obligée de cesser ses activités à Makeni, après que son personnel ait reçu, le 15 novembre, des menaces de M. Sankoh et de hauts responsables du FUR.

22. Bien qu'ils s'y soient engagés, en vertu de l'Accord de Lomé et aient réaffirmé ultérieurement cet engagement, le FUR et le CRFA se sont montrés très réticents à libérer les adultes et les enfants qu'ils avaient enlevés. Seuls un millier d'entre eux ont été libérés jusqu'ici. Un très grand nombre de personnes enlevées n'ont pas encore été libérées. Ainsi, par exemple, plus de 2 000 enfants sont enregistrés comme ayant disparu du secteur occidental depuis l'incursion lancée par les rebelles en janvier 1999. Des enfants soldats, parmi lesquels des enfants enlevés, étaient encore envoyés au combat au mois d'octobre, et un certain nombre de garçons de 15 ans ont été blessés en combattant d'autres éléments du CRFA.

23. Des efforts dignes d'éloges sont faits pour créer une force de police efficace et démocratique en Sierra Leone. Le nouvel Inspecteur général de la

/...

police nationale a ouvert un certain nombre d'enquêtes importantes en rapport avec les droits de l'homme et il encourage la police à se montrer plus sensible aux droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies redéploie actuellement une petite équipe de conseillers en matière de police civile, qui coordonneront leur action avec d'autres entités internationales pour fournir des avis au Gouvernement sierra-léonais et aux responsables locaux de la police au sujet des pratiques, de la formation, du rééquipement et du recrutement de la police.

24. Par ailleurs, la MINUSIL collabore étroitement avec les consultants mis à sa disposition par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour faciliter la création de la commission vérité et réconciliation et de la commission des droits de l'homme, toutes deux devant être créées en vertu des dispositions de l'Accord de Lomé. À la demande du Gouvernement, le Haut Commissariat élabore un projet de statut pour ces commissions qui sera présenté au Gouvernement sierra-léonais. Le Haut Commissariat a également demandé à un consultant de réaliser une étude sur les liens entre la commission vérité et réconciliation et une éventuelle commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme.

VI. SITUATION HUMANITAIRE

25. La détérioration de la sécurité dans l'ensemble du pays a réduit à néant les progrès accomplis dans l'acheminement de l'aide humanitaire et a empêché le développement des activités dans ce domaine, bien que toutes les parties à l'Accord de Lomé se soient engagées à ne mettre aucun obstacle à la distribution de l'aide dans l'ensemble du pays. En particulier, au cours des accrochages que le FUR et le CRFA ont eus à Makeni en octobre, les organismes humanitaires ont été victimes de pillage et de harcèlement. Une bonne partie des biens volés n'ont pas encore été restitués. Les combats ont également eu pour résultat de déplacer plus de 1 500 civils à Kabala et de suspendre l'aide aux groupes vulnérables. Rien n'a été fait pour s'attaquer au taux de malnutrition alarmant décelé précédemment dans d'autres régions des provinces du nord et de l'est.

26. Les organisations à vocation humanitaire qui cherchent à relancer des activités dans la zone de Makeni après les accrochages d'octobre ont été contraintes de se retirer devant les menaces et le harcèlement des chefs du FUR. De plus, le 17 novembre, un véhicule appartenant à une ONG internationale est tombé dans une embuscade sur la route Port Loko-Lungi. Ses occupants ont été enlevés et maltraités. Les attaques que subissent régulièrement les villages de cette région ont eu pour effet de grossir les rangs des personnes déplacées le long de l'axe Port Loko-Lungi. L'insécurité qui règne le long de cette route ne continue pas moins de faire obstacle à la distribution de l'aide humanitaire.

27. Les tentatives d'accéder à ces régions se poursuivent et l'on s'emploie notamment à remettre les routes en état pour permettre d'importantes distributions de vivres et l'exécution d'autres programmes dans la province orientale. De toute évidence, à moins que les dirigeants du CRFA et du FUR ne prennent avec persévérance des mesures résolues pour contenir ces incidents, l'acheminement de l'aide humanitaire ailleurs que dans les provinces occidentale et méridionale restera extrêmement difficile. En outre, du fait de la

/...

détérioration de la sécurité, les projets de suivi et d'assistance aux personnes déplacées et aux rapatriés sont restés bloqués.

28. Une mission composée de plusieurs donateurs, conduite par Mme Caroline McAskie, responsable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, a séjourné du 7 au 11 novembre en Sierra Leone et en Guinée pour déterminer comment la communauté internationale des donateurs pourrait appuyer le processus de paix. La mission a non seulement examiné l'appui au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, elle a aussi mis en lumière la nécessité d'une réaction humanitaire rapide et vigoureuse en cas d'amélioration considérable de l'acheminement, ainsi que de programmes de réinsertion immédiate à l'intention des anciens combattants, parallèlement à l'appui aux collectivités du pays. L'appel global interinstitutions pour 2000, lancé à Genève le 23 novembre, vise 71 millions de dollars pour les activités humanitaires.

VII. DÉPLOIEMENT DE LA MINUSIL

29. Conformément à la résolution 1260 (1999) du Conseil de sécurité en date du 20 août 1999, la composante civile de la MINUSIL est renforcée par le déploiement de spécialistes supplémentaires des affaires politiques et de spécialistes des droits de l'homme, ainsi que par la création de sections de l'information et des affaires civiles. Le responsable des affaires civiles est arrivé à Freetown et a commencé à élaborer le programme de travail qui devrait comporter des bureaux dans l'ensemble du pays. Un conseiller principal à la protection de l'enfance prendra sous peu ses fonctions pour veiller à ce que les droits de l'enfant et la protection de l'enfance reçoivent une attention suffisante et soutenue.

30. Plus de 200 observateurs militaires et une équipe médicale de 15 personnes sont actuellement déployés au quartier général de la mission à Freetown, ainsi qu'à Hastings, Lungi, Port Loko, Bo, Kenema et Daru. Dès l'adoption de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, une équipe technique des Nations Unies a été dépêchée en Sierra Leone à la fin octobre pour aider la mission d'observation à préparer le déploiement des 6 000 militaires des Nations Unies prévus. Malgré un calendrier très serré, les préparatifs du déploiement des contingents militaires ont bien progressé, grâce entre autres à l'excellente coopération fournie par le Gouvernement sierra-léonais. À la mi-novembre, des missions de reconnaissance de l'Inde et du Kenya avaient achevé les préparatifs et les plans en vue du déploiement des bataillons indien et kényen à Koidu-Kailahun et Makeni-Magburaka, en décembre. Au moment de prendre les décisions finales concernant le déploiement des différents contingents, il faudra tenir compte de la sécurité sur le terrain. Entre-temps, le premier contingent de 130 Kényens est arrivé à Freetown le 29 novembre. Les préparatifs se poursuivent activement en vue du déploiement des contingents et des observateurs militaires mis à la disposition de la MINUSIL par les Gouvernements nigérian, ghanéen et guinéen. De l'avis du Secrétariat, il sera vital d'accélérer le déploiement de ce personnel. Un accord sur le statut des forces est en cours de mise au point au Siège pour être soumis sous peu au Gouvernement sierra-léonais.

/...

31. Le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi la mise au point des modalités de l'exécution du cadre stratégique pour la Sierra Leone. Un avant-projet concernant ce cadre stratégique devrait être prêt à la fin décembre.

32. J'ai nommé, le 19 novembre, M. Oluyemi Adeniji (Nigéria) Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone. Monsieur Adeniji a été tout récemment mon Représentant spécial pour la République centrafricaine. J'ai également nommé le général de division Vijay Kumar Jetley (Inde) commandant de la Force de la MINUSIL. Ils devraient prendre leurs fonctions à Freetown au cours de la première moitié de décembre. Je tiens à rendre particulièrement hommage à mon Représentant spécial sortant, M. Francis Okelo, qui s'est acquitté de ses fonctions dans des conditions souvent très difficiles, et je lui suis profondément reconnaissant pour la manière dont il a conduit les opérations pendant le processus de paix, dans le cadre duquel l'Accord de Lomé a été signé.

VIII. OBSERVATIONS

33. À n'en pas douter, des progrès ont été accomplis dans l'application de l'Accord de Lomé avec le retour en Sierra Leone des dirigeants du FUR et du CRFA, la mise en place du Gouvernement d'union nationale, l'enregistrement provisoire du FUR comme parti politique et l'augmentation récente du nombre d'anciens combattants s'inscrivant au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

34. Il n'empêche que de graves violations des droits de l'homme, les violations du cessez-le-feu, notamment les combats entre le FUR et le CRFA, d'importants mouvements de troupes et d'armements opérés par le FUR et la prise pour cible d'agents humanitaires sont extrêmement préoccupants. La persistance de la violence dirigée contre la population sierra-léonaise et le personnel international est inacceptable et les coupables auront à répondre de leurs agissements. Les dirigeants du FUR et du CRFA ainsi que leurs commandants locaux devraient donner la preuve par leurs actes qu'ils sont véritablement attachés au processus de paix, en particulier à la cessation complète des hostilités ainsi qu'aux normes internationales en matière de droits de l'homme et au droit humanitaire, y compris la libération de toutes les personnes enlevées, comme le stipule l'Accord de Lomé.

35. Malgré certaines améliorations, la crise humanitaire en Sierra Leone ne perd rien de son ampleur. Au surplus, certains agents humanitaires nationaux et internationaux ont subi des harcèlements, des agressions aux mains des anciens rebelles, qui les ont même parfois détenus. Or, l'Accord de paix de Lomé fait clairement obligation à toutes les anciennes parties au conflit d'assurer l'accès des interventions humanitaires en toute sécurité et sans entrave. L'acheminement de l'aide ne continue pas moins de se heurter à des procédures arbitraires de délivrance d'autorisations et à des menaces. Cela doit cesser.

36. Pendant que l'Organisation des Nations Unies accélère le déploiement de ses contingents en Sierra Leone, l'ECOMOG devrait continuer de jouer un rôle critique en assurant la sécurité sur le plan national et en facilitant l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, comme prévu par l'Accord de Lomé. Il lui faudra pour ce faire maintenir une

/...

force crédible de plusieurs milliers d'hommes. Je voudrais rendre une fois de plus hommage à l'ECOMOG pour ses efforts inlassables au service du Gouvernement et du peuple sierra-léonais. C'est pourquoi j'exhorte de nouveau les donateurs à doter l'ECOMOG des moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches d'importance vitale qui lui ont été confiées.

37. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux dirigeants de la région pour leur participation active au processus de paix en Sierra Leone et je voudrais les encourager à continuer d'épauler l'action que mènent le Gouvernement sierra-léonais, la communauté internationale et les autres parties prenantes pour faire régner la paix dans ce pays meurtri.

38. Il faut en outre de toute urgence renforcer et accélérer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants et mieux coordonner ces activités d'importance cruciale. Je me félicite des progrès accomplis par le Gouvernement sierra-léonais et des contributions précieuses de la communauté des donateurs, et en particulier du Gouvernement du Royaume-Uni et de la Banque mondiale, qui ont mis en place les installations nécessaires à la démobilisation. J'encourage tous les intéressés à poursuivre leurs efforts pour instaurer la confiance entre les parties, sensibiliser les intéressés aux procédures et aux avantages du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et améliorer les liens entre les diverses phases du programme. J'ai déjà demandé à la MINUSIL d'intensifier ses efforts pour appuyer ces aspects vitaux du processus de paix.

39. Les engagements des parties à l'Accord de Lomé seront mis à rude épreuve au cours de la période charnière qui s'ouvre. Maintenant que les principaux mécanismes de la surveillance du cessez-le-feu et du désarmement sont en place, c'est aux dirigeants des mouvements rebelles qu'il incombe au premier chef de faire progresser le processus de paix. Les mouvements rebelles font désormais partie du Gouvernement et devraient y oeuvrer dans le sens d'une paix durable. Je suis convaincu que tous les efforts qui seront déployés en ce sens bénéficieront de l'appui de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, en étroite collaboration avec l'ECOMOG, est prête à jouer son rôle.

40. Je tiens à remercier une fois de plus mon Représentant spécial, Francis Okelo, le chef du Groupe d'observateurs militaires, le général de brigade Subhash C. Joshi, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUSIL, pour leur dévouement indéfectible et les efforts qu'ils ont déployés dans des conditions difficiles.

